

## **Zones à faibles émissions (ZFE) : les élus de Paris Terres d'Envol interpellent l'État et la Métropole du Grand Paris**

**Le 13 décembre 2021, le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol présidé par Bruno BESCHIZZA a émis un vœu, par la voix de Jean-Christophe LAGARDE, afin d'interpeller l'État et la Métropole du Grand Paris sur l'impact qu'aura la mise en place de la ZFE sur le pouvoir d'achat des habitants de l'EPT.**

**Le Conseil demande une réévaluation des aides financières en faveur des usagers les plus modestes et un soutien accru, tant techniquement que financièrement, dans la mise en œuvre des actions d'accompagnement prévues par le Territoire pour mettre en place la ZFE métropolitaine. Le Conseil demande également que la mise en place de cette mesure soit décalée afin d'affiner les dispositifs et de permettre une meilleure anticipation des institutions et de la population.**

Créée par la Métropole du Grand Paris et rendue obligatoire par la Loi d'orientation des mobilités de décembre 2019, la zone à faibles émissions (ZFE) a pour but de réduire la pollution, en interdisant la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre délimité par l'autoroute A86 (A86 exclue). Depuis le 1er juin 2021, la restriction de circulation concerne les véhicules catégorisés non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4 ; l'objectif étant d'arriver à 100% de véhicules propres en 2030 en instaurant des interdictions successives.

D'ores et déjà, pas moins de 28 400 véhicules particuliers (20% du parc), 3 700 véhicules utilitaires légers, 900 poids lourds et plus de 100 bus et cars (40% du parc) sont concernés par ces restrictions. En 2024, la très grande majorité des véhicules actuels du territoire (plus de 80% du parc des véhicules particuliers) sera touchée.

L'État et la Métropole du Grand Paris ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un guichet unique. Cependant, le constat est amer. En mai 2021, seulement 510 dossiers ont été déposés dont 34 sur le territoire de Paris Terres d'Envol. Alors même que notre territoire, tout comme la Seine-Saint-Denis, compte une forte proportion de ménages modestes et de professionnels qui doivent se déplacer dans le périmètre de la ZFE mais n'ont pas les moyens d'investir dans un véhicule aux normes.

C'est pourquoi, le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol, à l'unanimité des 8 maires qui en sont membres, toutes tendances partisanes confondues, demande à l'État et à la Métropole du Grand Paris de décaler le calendrier de mise en place de la ZFE métropolitaine, d'adapter leurs aides financières en faveur des usagers les plus modestes et de soutenir Paris Terres d'Envol dans la mise en œuvre de son plan d'action territorial.

Ce plan d'action a pour objectif de faciliter l'accès aux droits (permanences locales, conseil en transition énergétique auprès des professionnels), de renforcer l'accompagnement des particuliers (aide aux travaux d'installation de prises adaptées ou de bornes). Il comprend également une stratégie territoriale d'infrastructures de recharge en énergie bas carbone (installation de bornes électriques).

Les élus du Territoire Paris Terres d'Envol partagent l'objectif de la ZFE mais demandent un accompagnement renforcé de l'État et de la Métropole afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages modestes et des travailleurs précaires.

**Contact presse :**  
**Établissement public territorial Paris Terres d'Envol**  
**presse@paristde.fr – 07 84 26 70 90**